

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS
RECEPTION

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5796 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HASSANI Ali

Date de naissance : 01-01-1953

Adresse : Lot EL WAHDA Bn 11 N° 8 DEROUA

Tél. : 0668039717 Total des frais engagés : 503,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Abdelljalil NAAMANE
Médecine Générale
ECHOGRAPHIE
Bloc "Q" N° 12 Deroua
Tél: 05 22 53 28 25

Cachet du médecin :

Date de consultation : 14 NOV 2023

Nom et prénom du malade : HASSANI Ali Age: 70

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 30 NOV. 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEProux Le : 24/11/2023

Signature de l'adhérent(e) : Ray

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14 NOV 2023	CS	CS	125.00	Dr. Abdellil NAAMANE Médecine Générale ECHOGRAPHIE BLOC "O" N° 12 - 28 25 Tél: 05 22 53 28 25
24 NOV. 2023	216	1	69	

062049176

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien INPE	Date	Montant de la Facture
Pharmacie PRIMAFATE DEROUA	14/11/23	342.30
Bloc U N° 1 Daroua Tél : 05 22 53 20 83		
Pharmacie PRIMAFATE DEROUA sarl au	24/11/23	11.50
Bloc U N° 1 Daroua Tél : 05 22 53 20 83		

062049176

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue INPE	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Dental chart showing teeth numbered 1 to 8 in a loop, with a central vertical axis and horizontal lines for D, G, and B. A small circle is placed on tooth 1 of				

ORDONNANCE

14 NOV. 2023

Nom : MASSAFRA

Age:

145.00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - P. P. 1
Ain sebaâ Casablanca

Tavanic 500mg cp pel b5
P.P.V : 145,00 DH

6 118001 080670

DLID:02/2026

LOT: 230517
DLUO: 06/2026
69,000DH

69.00

92

My best

SV

6930

Brewer S.

11

May 1

Gachet

342.32

U.S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1933, 14-12253-20-83

Dr. Abdeljalil NAAMANE
Medecin Généraliste
ECHOGRAPHIE
BLOC "A" N° 12 - Derouaz
Tél: 05 22 53 28 25

Date de prochaine visite:

ORDONNANCE

24 NOV. 2023

....., Le :

Nom : MASSAANE
Age : 41

41, 50
Cathex 100g
rept



Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
sarl au
Bloc U N° 1 Daroua
Tél : 05 22 53 20 83

LOT : 221564
EXP : 11/2026
PPV : 41,50DH

✓

Cachet

Dr. Abdellil NAAMANE
Médecine Générale
ECHO EXPAT
Bloc "Q" N° 12 Daroua
Tél: 05 22 53 28 25